|  |  |
| --- | --- |
| **8355-11-2022****Ouverture** **de la séance**  | À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d’Henryville tenue le lundi 14 novembre 2022 à 19:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :03 hrs.Absents : Mme Josiane Fabry, Messieurs André Raymond et Maxime Partenza.Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l’unanimité d’ouvrir la séance extraordinaire du 14 novembre 2022. |
|  |  |
| **8356-11-2022****Adoption de l’ordre du jour****8357-11-2022****Contrat de déneigement des rues municipales et salage****2022-2023****8358-11-2022****Acquisition d’un compresseur****8359-11-2022****Acquisition d’une saleuse à trottoir****8360-11-2022****Acquisition de deux génératrices** **8361-11-2022****Acquisition de caméras****8362-11-2022****Changer les lames camion 245/autopompe****Période de questions****8363-11-2022****Levée de la séance** | Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.Attendu que le contrat de déneigement des rues municipales et salage venait à échéance et que la municipalité a retourné en appel d’offres via le site SEAO;Attendu que l’ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi, 10 novembre à 11 :35hrs;Attendu qu’un seul soumissionnaire a présenté une soumission;En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l’unanimité que le contrat de déneigement et salage du réseau routier soit attribué à : Entreprises Keurentjes seul soumissionnaire conforme, pour une durée d’un an 2022-2023 :368,540.$ taxes non incluses.***M. André Raymond conseiller prend son siège à 19 :07hrs.***Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour le remplacement d’un compresseur qui a été détruit dans l’incendie du garage municipal;En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l’unanimité que la municipalité autorise l’acquisition d’un compresseur à air 110V au montant de 689.84$ incluant les taxes applicables provenant de Bumper to Bumper tel que décrit dans la soumission 68749.Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour le remplacement d’une saleuse à trottoir 45 pouces sur roues qui a été détruite dans l’incendie du garage municipal;En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l’unanimité que la municipalité autorise l’acquisition d’une saleuse à trottoir 45 pouces sur roues au montant de 5863.73$ incluant les taxes applicables provenant de Garage N.M. Patenaude inc. tel que décrit dans la soumission 304.Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour le remplacement de deux des quatre génératrices qui ont été détruites dans l’incendie du garage municipal;En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l’unanimité que la municipalité autorise l’acquisition d’une génératrice de marque Echo EG-10000 avec démarreur électrique au montant de 1695.$ taxes excluses ainsi qu’une génératrice portative silencieuse Ducar D 2000 IS au montant de 719.$ taxes excluses provenant de 9148-1770 Québec inc. Motosport GL tel que décrit dans la soumission 438.Attendu que la municipalité a adopté la résolution 8309-10-2022 pour faire l’acquisition de caméras pour le Chalet des loisirs et que le fournisseur n’est plus intéressé à faire ces installations;En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal annule la résolution 8309-10-2022 et autorise la dépense au coût total de 2822.07$ taxes incluses tel que la soumission 199 de la compagnie Protection S.F. Inc. pour les caméras et l’installation.Attendu que la municipalité a demandé des soumissions concernant le changement de lames sur le 245/autopompe du service des incendies;En conséquence, sur la proposition d’André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l’unanimité que la municipalité autorise le changement de lames du 245 tel que présenté dans la soumission en date du 9 novembre 2022 provenant de la compagnie Ressorts Iberville au coût de 2354.00$ plus les taxes applicables.Aucune question.Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l’unanimité que la séance soit levée à 19 :14hrs.CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d’Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.**……………………………**Sylvie Larose Asselin**……………………………….. ……………………………………..**Danielle Charbonneau Sylvie Larose Asselin, Directrice générale* *Mairesse Greffière-trésorière**« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal ».* |
|  |  |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |